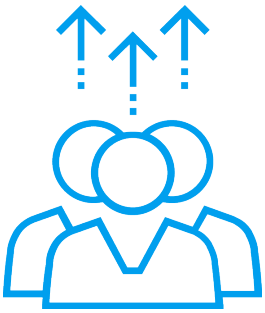

NUMÉRIQUE ET FORMATION CONTINUE

La transformation numérique de l'économie va avoir pour conséquence une évolution quasi permanente des compétences et des métiers dans l'ensemble des secteurs impactés.
Face à l'accélération des innovations et de leur diffusion, la formation continue devient plus que jamais un élément fondamental et structurant.
Les acteurs économiques doivent pouvoir bénéficier de formations tout au long de leur vie, afin de maintenir leur employabilité. Il convient de flécher et d'orienter massivement les fonds de la formation continue vers l'acquisition de ces nouvelles compétences et l'emploi de ces nouveaux outils afin d'accompagner la montée en qualification des salariés et des demandeurs d'emploi.

Le secteur du numérique, qui se doit d'être à la pointe de l'innovation, a su mettre en place une politique dans ce domaine relativement satisfaisante. Cette dynamique doit s'étendre à l'ensemble des secteurs économiques. Il convient ici d'imaginer une politique volontariste à destination des collaborateurs, ingénieurs non numériques inclus, afin qu'ils acquièrent les fondements des humanités numériques et la capacité d'interagir dans un écosystème numérisé.

Par ailleurs, ce mouvement pose la question de la validité des diplômes de formation initiaux dans le temps et renforce la logique en matière de compétences et de certification.

Constats :

- **Deux prérequis :**
  - L'identification des métiers et des flux en formation continue dans le numérique, trop souvent méconnus
  - Une discussion de l'ensemble des parties sur le devenir et la réforme de la formation continue, au-delà des conservatismes et des pré-carrés, en favorisant l'imagination et les synergies. L'association Pasc@line, par sa composition et son organisation, pourrait être le lieu de ces débats et de cette remise à plat du système.

- **Pour l'ensemble des salariés du secteur**
  - Problème de lisibilité de l'offre de formation
  - Problème de l'éligibilité et de l'accès aux formations

- **Plus spécifiquement pour ceux de notre secteur**
  - Nécessité de relations-écoles très développées
  - Besoins en formation permanents et évolutifs : hiatus avec la définition règlementaire de l'action de formation. Le cadre de la formation professionnelle n'est donc pas toujours en phase avec les besoins et pratiques des entreprises de la branche et de leurs clients.

- Pour les demandeurs d'emploi ou les salariés en reconversion, la formation aux métiers du numérique est un enjeu majeur. Pour cela, deux alternatives existent :
  - L'actualisation des compétences d'informaticiens au chômage
  - L'accès à des personnes de tous horizons à une reconversion professionnelle dans un secteur d'avenir.

NOS RECOMMANDATIONS

- ⇨ Décloisonner formation initiale et formation continue, par exemple en renforçant et sécurisant le Compte Personnel de Formation[17]. Simplifier l'accès à la formation continue - notamment au CPF - et les règles légales d'utilisation des fonds de la formation professionnelle, et informer.

- ⇨ Co-construire avec les acteurs (professionnels et établissements) des offres de formation répondant aux marchés de l'emploi sur les territoires

- ⇨ Inciter les établissements à développer une offre de formation continue certifiante ciblée, éventuellement en partenariat avec des entreprises

- ⇨ Revoir les règles de financement de la formation professionnelle, afin que ces financements puissent avant tout accompagner les politiques de formation propres à chaque branche professionnelle

- ⇨ Former des demandeurs d'emploi aux métiers du numérique, notamment grâce au développement du dispositif de Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE) permettant à des demandeurs d'emploi d'être formés aux dernières technologies et de retrouver un emploi.

Pour toute information : Association Pasc@line
www.assopascaline.fr - remi.ferrand@assopascaline.fr

Crédits

Photos : Agence Let it be - ESILV
Icônes : The Noun Project - Megaphone by Diego Naïve / Technology Dissemination by Pablo A / Community by Gregor Cresnar / Back to School by Gan Khoon Lay / Edit Code by Arthur Shlain / Laptop by Made by Made / Staff Training by Creative Stall

[17] Le compte personnel formation constitue une opportunité pour progresser. Créé par la loi n° 2014-288 du 6 mars 2014, le compte personnel formation (CPF) remplace le droit individuel à la formation (DIF) depuis le premier janvier 2017. Il est encore trop peu connu et utilisé malgré une accélération ces derniers mois : http://www.moncompteformation.gouv.fr/en-bref/chiffres-cles